

**DÉLIBÉRATION N°2022-23_107
du conseil d'administration de l'université de Franche-Comté**

Séance en date du 4 juillet 2023

4 – Affaires statutaires

Point n°4.3 « Nomination de la Directrice du SAIC »

La délibération étant présentée pour décision

Effectif statutaire : 36	Refus de vote : 0
Membres en exercice : 36	Abstention(s) : 0
Quorum : 18	Suffrages exprimés : 23
Membres présents : 16	Pour : 23
Membres représentés : 7	Contre : 0
Total : 23	

VU les articles D. 714-86 et D. 714-87 du code de l'éducation.

Le Service d'activités industrielles et commerciales (SAIC) de l'université de Franche-Comté est actuellement dirigé par une responsable administratif et financier.

Conformément à l'article D. 714-86 du code de l'éducation, il est proposé que le service soit désormais dirigé par un directeur/une directrice qui pourra être, le cas échéant, assisté(e) d'un conseil.

En application de l'article D. 714-87, le directeur/la directrice du service est nommé(e) par la présidente de l'université, après avis du conseil d'administration. Sous l'autorité de la présidente de l'université, il/elle administre le service et exerce notamment les compétences suivantes :

- Il/Elle a autorité sur les personnels affectés dans le service ;
- Il/Elle prépare le projet de budget annexe du service, ses modifications et rend compte de son exécution au conseil d'administration ;
- Il/Elle établit un rapport annuel sur la politique industrielle et commerciale de l'université, qui est présenté au conseil d'administration.

Madame Sophie Lemerrier est l'actuelle responsable administratif et financier du SAIC. La présidente de l'université propose de la désigner directrice du SAIC.

Les membres présents et représentés du conseil d'administration émettent un avis favorable sur la proposition de la présidente de désigner Mme Sophie Lemerrier, directrice du SAIC.



Besançon, le 11 juillet 2023

Pour la présidente et par délégation

Le directeur général des services

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Thierry CAMUS', is written over a horizontal line.

Thierry CAMUS

Annexe / pièce jointe : Néant

Délibération transmise à la Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, Rectrice de l'académie de Besançon, Chancelière des universités

Délibération publiée sur le site internet de l'Université de Franche-Comté